



10 rue Furtado
33800 BORDEAUX
Tél. 05 56 33 39 30
bordeaux@erecapluriel.fr

**ASSOCIATION ETU'RECUP
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

18 Avenue de Bardanac

33 600 PESSAC

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

A l'assemblée générale,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ETU'RECUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

III – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment en ce qui concerne le traitement de la séparation des exercices sur les subventions perçues par l'association.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode comptable précisée ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de sa correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV – Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

V – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à BORDEAUX, le 9 avril 2026

ERECAPLURIEL AUDIT
Commissaire aux comptes

Romain TOUZET

Associé

DOCUMENT SOUMIS
AU CONTRÔLE
DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	43 615	34 845	8 770	13 152
	Autres immobilisations corporelles	42 853	21 321	21 533	29 879
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations					
Titres imm. de l'activité de portefeuille					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	90		90	90	
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (II)	86 558	56 166	30 392	43 121
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	25 894		25 894	23 995
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	134 522		134 522	159 712
Charges constatées d'avance				2 423	
Valeurs mobilières de placement	153		153	153	
Instruments financiers et jetons détenus Disponibilités	117 191		117 191	95 255	
	TOTAL (III)	277 759		277 759	281 537
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	364 317	56 166	308 151	324 658

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à plus d'un an

DOCUMENT SOUMIS
AU CONTRÔLE
DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES**Bilan Passif**

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau	150 421	145 727	
Excédent ou déficit de l'exercice	5 870	4 694	
	Total des fonds propres (situation nette)	156 291	150 421
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	26 732	33 391
	Provisions réglementées		
	Total des fonds propres	183 023	183 812
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques	7 000	
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	7 000	
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 567	10 574
	Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	42 025	44 159	
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	89	1 326	
Produits constatés d'avance (1)	65 447	84 788	
	Total des dettes	118 128	140 846
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	308 151	324 658
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	5 870,06	4 694,44
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	118 128	140 846
	(2) Dont emprunts participatifs		

DOCUMENT SOUMIS
AU CONTRÔLE
DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES

Compte de Résultat 1/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	23 945	22 019
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	132 038	125 620
	dont ventes de dons en nature		2 143
	Ventes de prestations de service	41 656	49 992
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	257 220	239 573
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		
	Utilisations des fonds dédiés		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			
Autres produits	1 900	1 181	
	Total des produits d'exploitation	456 758	438 385
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	1 626	903
	Variation de stocks		
	Achats de matières et autres approvisionnements	8 935	10 734
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	53 236	66 722
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	8 342	10 358
	Salaires	304 218	277 010
	Cotisations sociales	54 562	63 999
	Dotation aux amortissements et dépréciations	12 728	14 710
	Dotation aux provisions	7 000	
	Reports en fonds dédiés		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			
Autres charges	386	581	
	Total des charges d'exploitation	451 033	445 018
	RESULTAT D'EXPLOITATION	5 726	(6 633)

DOCUMENT SOUMIS
AU CONTRÔLE
DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 726	(6 633)
PRODUITS FINANCIERS	De participation D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur dépréciations et provisions Différences positives de change Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie Produits des immobilisations financières cédées	144	
	Total des produits financiers	144	
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Valeurs comptables des immobilisations financières cédées Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER		144	
RESULTAT COURANT avant impôts		5 870	(6 633)
Produits exceptionnels			11 357
Charges exceptionnelles			30
RESULTAT EXCEPTIONNEL			11 327
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		456 903	449 742
TOTAL DES CHARGES		451 033	445 048
EXCEDENT ou DEFICIT		5 870	4 694
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature		122 316	116 799
Prestations en nature		45 740	45 741
Bénévolat			
TOTAL		168 056	162 540
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens		45 740	45 741
Prestations			
Personnel bénévole		122 316	116 799
TOTAL		168 056	162 540

Règlement ANC 2022-06

DOCUMENT SOUMIS
AU CONTRÔLE
DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES

Annexe au Bilan

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **308 151** euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **456 903** euros
 - un total charges de **451 033** euros
 - dégage un résultat de **5 870** euros

L'exercice considéré débute le **01/01/2025**, finit le **31/12/2025** et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le représentant légal de **Association ETU'RECUP** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers. Ce règlement est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Le principal poste concerné par l'impact du changement de réglementation est :

- La quote part de subventions d'investissement

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques

Néant

Evènements postérieurs à la clôture

Aucun

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais

DOCUMENT SOUMIS
AU CONTRÔLE
DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES

Annexe au Bilan

accessoires) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée d'un montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Subventions de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement constituent un produit de l'exercice concerné, elles sont perçues en une seule fois ou en plusieurs tranches étalées sur un ou plusieurs exercices.

Le montant des subventions à recevoir à la clôture de l'exercice représente 136 999 €.

Ce montant figure à la ligne divers du tableau des créances de la présente annexe.

Bénévolat et contributions volontaires

L'intervention des bénévoles a été valorisée pour 8 580 heures, soit 122 316 €

Les mises à disposition des locaux ont été valorisées suivant les informations communiquées par les autorités concernées.

Crous Campus Pessac : 44 448 €

Maison du vélo Gradignan : 1 292 €

DOCUMENT SOUMIS
AU CONTRÔLE
DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Autres					
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels	43 615				43 615
	Instal., agencement, aménagement divers					
	Matériel de transport	41 071				41 071
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	1 783				1 783
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations grévées de droits					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	86 468					86 468
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés	90				90
	Prêts et autres immobilisations financières					
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	90				
TOTAL	86 558					86 558

DOCUMENT SOUMIS
AU CONTRÔLE
DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement			
	Autres			
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
CORPORELLES	Terrains			
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement			
	Instal technique, matériel outillage industriels	30 463	4 382	34 845
	Autres instal., agencement, aménagement divers			
	Matériel de transport	11 324	8 214	19 538
	Matériel de bureau, mobilier	1 651	132	1 783
	Emballages récupérables et divers			
	Immobilisations grevées de droits			
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	43 437	12 728	56 166	
TOTAL	43 437	12 728	56 166	

DOCUMENT SOUMIS
AU CONTRÔLE
DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES

Créances et Dettes

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	25 894	25 894	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	632	632	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	133 120	133 120	
	Groupe et associés			
Débiteurs divers	769	769		
Charges constatées d'avance				
TOTAL DES CREANCES		160 416	160 416	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	10 567	10 567		
	Personnel et comptes rattachés	9 425	9 425		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	32 467	32 467		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	132	132		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	89	89		
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	65 447	65 447			
TOTAL DES DETTES		118 128	118 128		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

DOCUMENT SOUMIS
AU CONTRÔLE
DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			65 447
Subventions		65 447	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			65 447

DOCUMENT SOUMIS
AU CONTRÔLE
DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES

Produits à recevoir

		31/12/2025
		Règlement ANC 2022-06
Total des Produits à recevoir		141 311
Autres créances clients		7 422
<i>Factures à établir</i>	7 422	
Autres créances		133 889
<i>Subventions à recevoir</i>	133 120	
<i>Produits à recevoir</i>	769	

DOCUMENT SOUMIS
AU CONTRÔLE
DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES

Charges à payer

		31/12/2025
Règlement ANC 2022-06		
Total des Charges à payer		25 502
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		10 567
<i>Fourn.fcts non parven</i>	10 567	
Dettes fiscales et sociales		14 935
<i>Prov congés payés</i>	2 314	
<i>Autres charges de personnel</i>	6 982	
<i>Prov chges s/congés payés</i>	825	
<i>Contrib.formation à payer</i>	4 565	
<i>Taxe d'apprent.à payer</i>	250	

DOCUMENT SOUMIS
AU CONTRÔLE
DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	145 727	4 694		150 421
Résultat de l'exercice	4 694	5 870	4 694	5 870
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	33 391	3 235	9 893	26 732
Provisions réglementées				
TOTAL	183 812	13 800	14 588	183 023

Détail des subventions octroyées sur l'exercice * :

Financier	Direction	Action financée	Date accord	Montant
REGION	Enseignement sup	Fonctionnement	07/07/25	30 000
Métropole	Direction des mobilités	Fonctionnement MDV	07/02/25	54 600
	Direction Développement éco, Gestion des déchets	Fonct,ressourcerie Festival zéro déchets	11/07/25	10 000 5 500
	Gestion des déchets	Centre de recyclage		8 750
Département	Direction de l'environnement	Partenariat	25/11/24	10 000
Campus	CROUS	ress,mobilité	24/10/25	6 000
	UB	ress,mobilité		5 015
	CROUS	SERD 2025	02/07/25	15 000
	UB	Animation et fonctionnement	04/12/25	20 000
Villes	Pessac	Fonct,ress,et maison du vélo		20 000
	Gradignan	Subvention MDV+ress,	23/04/25	12 000
	Talence	Animation Pause Meca	20/01/25	3 000
	Bordeaux	Fonctionnement	04/02/25	1 500
Autres	FIPD	Animation UEAJ		3 600
	FIPD-Préfecture de la Gironde	Animation UEAJ	30/07/25	2 000
	RESES	SERD		150
	MGEN	Aménagt Brico Van		500
				207 615

* ce tableau ne prend pas en compte le traitement de la césure des exercices